



<i>Nom de la politique</i> CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE		<i>Date d'approbation</i> 30 mars 2019	<i>Date d'entrée en vigueur</i> 1 mai 2019
<i>Approuvée par</i> Conseil d'administration	<i>Politiques connexes</i> 1. Politique nationale sur le sport sécuritaire 2. Politique sur les abus, la maltraitance et la discrimination 3. Politique en matière de plaintes et de mesures disciplinaires 4. Politique de vérification des antécédents judiciaires		<i>Remplace la version précédente</i> 2014
<i>Cycle de révision</i> Révision annuelle par le chef de la direction, qui formulera des recommandations au conseil d'administration.			

Table des matières

1. Engagement de l'organisation	1
2. Description de la politique.....	1
3. Portée de la politique.....	1
4. Code d'éthique	2
4.1 Mon engagement à l'égard de la communauté de Gymnastique Canada.....	2
5. CODE DE CONDUITE	5
5.1 Droits et Code de conduite des athlètes.....	5
5.1.1 Droits des athlètes	5
5.1.2 Code de conduite des athlètes.....	6
5.2. Code de conduite des entraîneurs.....	6
5.3 Code de conduite du personnel d'équipe.....	8
5.4 Code de conduite des juges	9
5.5 Code de conduite des membres du conseil d'administration et des comités de Gymnastique Canada.....	9
5.6 Code de conduite des associations membres	10
6. Reconnaissance	10
7. Confirmation de la conformité au Code d'éthique et de conduite	11

1. Engagement de l'organisation

Gymnastique Canada a à cœur sa responsabilité de créer, de promouvoir et de préserver un environnement sportif qui permet à tous les individus de vivre des expériences positives, saines et enrichissantes. Nous croyons qu'un environnement sportif sécuritaire est exempt de toutes les formes d'abus, de discrimination, de harcèlement et de violence et accorde la priorité au bien-être, à la sécurité et aux droits de chaque participant en tout temps. Un environnement sportif sécuritaire favorise des occasions équitables et interdit les pratiques discriminatoires. Tous les individus y sont traités avec dignité, respect et impartialité. De plus, nous préconisons une culture sportive dans laquelle les participants se sentent soutenus dans leur développement et leur bien-être physique, psychologique, social et émotionnel. Il est essentiel que tous les participants soient en sécurité. En tant qu'organisation principalement au service des jeunes, Gymnastique Canada a une responsabilité particulière en ce qui concerne le développement de normes et de mécanismes visant à protéger les enfants et les jeunes qui prennent part à ses programmes et activités.

2. Description de la politique

La mise en place d'un environnement sportif sécuritaire est la responsabilité de toutes les personnes engagées dans la communauté de la gymnastique. Le **Code d'éthique** de Gymnastique Canada établit les attentes minimales en matière de comportement acceptable pour tous les individus touchés par la présente politique. De plus, Gymnastique Canada s'attend à ce que la conduite de tous les membres de la communauté de la gymnastique excède positivement ces normes minimales.

Les **codes de conduite** de Gymnastique Canada pour les athlètes, entraîneurs, membres du personnel d'équipe, juges, membres du conseil d'administration de Gymnastique Canada, ainsi que les associations membres ont également été élaborés dans le but de guider et de définir les attentes additionnelles en matière de conduite à l'égard des individus occupant ces fonctions.

3. Portée de la politique

Le **Code d'éthique et de conduite** de Gymnastique Canada s'applique aux personnes et membres indiqués ci-dessous :

- a. Tous les employés à temps plein et à temps partiel (permanents, temporaires, à durée déterminée) de Gymnastique Canada, ainsi que tous les consultants, entrepreneurs et autres fournisseurs de services qui pourraient être amenés à fournir des services à Gymnastique Canada;
- b. Les membres du conseil d'administration et des comités de Gymnastique Canada;
- c. Les athlètes, entraîneurs, gestionnaires, membres de l'équipe de soutien intégré et juges qui participent aux compétitions, camps d'entraînement, programmes et activités de Gymnastique Canada;
- d. Les parents, tuteurs et spectateurs qui participent aux entraînements et compétitions de Gymnastique Canada;

- e. Tous les membres de Gymnastique Canada;
- f. Les responsables du développement des entraîneurs;
- g. Les bénévoles aux événements organisés par Gymnastique Canada;
- h. Les bénévoles nommés pour accompagner les équipes à des événements, camps d'entraînement, compétitions ou autres activités;
- i. Les organisations affiliées et les invités internationaux;
- j. Les membres du public dont le comportement affecte les personnes et membres indiqués ci-dessus aux compétitions, aux camps d'entraînement, aux essais, aux programmes et événements (y compris les activités sociales) et à d'autres activités de Gymnastique Canada.

4. Code d'éthique

4.1 Mon engagement à l'égard de la communauté de Gymnastique Canada

1. Je me comporterai d'une manière conforme aux normes morales, éthiques et professionnelles les plus élevées, dans le respect de la vision, de la mission et des valeurs de Gymnastique Canada et qui est centrée sur l'athlète.
 - a. J'appuierai les droits de tous les individus, particulièrement des enfants et des jeunes et je traiterai tous les individus conformément aux normes les plus élevées de respect, de dignité et d'intégrité.
 - b. J'assumerai la responsabilité de mes actes et de mes actions en tout temps.
 - c. J'agirai, guidé par la conviction que le bien-être actuel et futur des athlètes est plus important que leur succès ou que mon succès dans le sport.
 - d. Je créerai une culture de confiance et de sécurité et je ferai en sorte que tous les individus, particulièrement les enfants et les jeunes, ont des occasions de faire entendre leur voix, de communiquer leurs idées, opinions, et préoccupations, et qu'ils sont écoutés et valorisés. Je répondrai promptement et de façon appropriée à leurs préoccupations.
 - e. Je ferai attention à mon bien-être physique, psychologique, émotionnel et social afin de remplir mes rôles et responsabilités auprès de Gymnastique Canada au mieux de mes capacités.
 - f. J'appuierai et favoriserai un environnement sportif inclusif pour tous les participants, peu importe la race ou la perception d'appartenance à une race, les origines, la citoyenneté, la nationalité ou l'origine nationale, le lieu d'origine, l'origine ethnique ou linguistique, la couleur de peau, la religion, les convictions politiques, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, l'état matrimonial, la situation de famille, la condition sociale ou le désavantage social, les déficiences physiques ou mentales, les caractéristiques génétiques, le type corporel, les capacités athlétiques ou le niveau d'habileté ou tout autre motif de discrimination illicite, conformément à la législation applicable en matière de droits de la personne.
 - g. Je signalerai tous les cas de conflit d'intérêts réels, potentiels ou perçus et je traiterai en tout temps tous les individus et organisations avec professionnalisme, équité, courtoisie, honnêteté et impartialité, en ayant leur intérêt à l'esprit, peu importe mes propres intérêts,

mes objectifs personnels, les pressions venant de l'extérieur, les attentes de récompense, la peur de la critique, ou toute autre influence de cette nature.

- h. Je ferai preuve de transparence dans le processus de prise de décision, dans le respect de la vie privée et de la confidentialité, le cas échéant.
- i. Je respecterai la propriété des autres et je n'y causerai pas délibérément de dommages.
- j. Je conviens de respecter le Programme canadien antidopage et de ne pas faire usage, ni d'imposer ou de suggérer l'usage de cannabis, de substances illégales ou de drogues améliorant la performance, de ne pas en avoir en ma possession, de ne pas en faire la distribution ou la promotion. Je comprends que malgré sa légalisation au Canada, le cannabis est encore une substance interdite pour laquelle un résultat positif à un test peut entraîner une sanction. De plus, je comprends que toute infraction au Programme canadien antidopage sera considérée comme une violation de la présente politique et sera sujette à d'autres mesures disciplinaires.
- k. Je conviens de ne pas faire usage, ni d'imposer ou de suggérer l'usage de médicaments ne m'appartenant pas, et je n'en aurai pas en ma possession ni n'en ferai la distribution.
- l. Je conviens de ne distribuer aucun médicament qui m'a été prescrit, ni d'en imposer ou d'en suggérer l'usage.
- m. (Pour les personnes mineures) Je m'abstiendrai de consommer (vapoter, fumer, manger ou d'ingérer par tout autre moyen) en tout temps de l'alcool, du tabac, du cannabis, ou d'autres substances illégales.
- n. (Pour les adultes) Je m'abstiendrai de consommer (vapoter, fumer, manger ou d'ingérer par tout autre moyen) en tout temps de l'alcool, du tabac, du cannabis, ou d'autres substances illégales aux activités et événements de Gymnastique Canada. De temps à autre, l'alcool peut être consommé dans le cadre des activités professionnelles, sociales et récréatives de Gymnastique Canada, sous réserve que cette consommation demeure raisonnable sur le plan professionnel et limitée au minimum. En aucun cas, je ne conduirai un véhicule automobile si mes facultés sont quelque peu affaiblies.
- o. Je comprends que je n'ai pas le droit de me présenter aux compétitions, camps d'entraînement, essais, programmes, événements et autres activités de Gymnastique Canada alors que je suis sous l'influence de médicaments en vente libre, y compris, mais sans s'y limiter, le cannabis récréatif et l'alcool.
- p. Je ferai en sorte d'examiner et de comprendre les politiques, les règles, les règlements et les lignes directrices de mon club, de mon association provinciale ou territoriale et de Gymnastique Canada et je m'y conformerai; je remplirai toutes mes obligations relatives à l'équipe nationale, s'il y a lieu.
- q. Je respecterai et je mettrai en pratique les principes du sport sécuritaire dans toutes les activités et dans tous les entraînements et événements compétitifs relatifs à Gymnastique Canada et j'en ferai la promotion.
- r. Je suivrai le Code d'éthique de la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG) aux événements de la FIG et aux événements sanctionnés par la FIG, et j'honorerai mon rôle en tant qu'ambassadeur de Gymnastique Canada.

-
- s. Je respecterai toutes les lois fédérales, provinciales, territoriales et municipales applicables, ainsi que l'ensemble des politiques, règles, règlements et normes de conduite établis par tout organisme membre ou licencié auquel j'appartiens et je resterai en règle avec ces organismes professionnels en tout temps.
2. En tant qu'employé, fournisseur de service, consultant, entraîneur, responsable du développement des entraîneurs, officiel, bénévole ou adulte dans un rôle de supervision, je reconnais également le pouvoir, l'autorité et la confiance inhérents à mon rôle au sein de la communauté de Gymnastique Canada. J'assumerai ma responsabilité de favoriser un environnement positif et sain et je prendrai toutes les mesures raisonnables pour m'assurer que les participants sont protégés du danger.
- a. Je me conformerai aux politiques de Gymnastique Canada relativement à la vérification des antécédents et j'assumerai la responsabilité de perfectionner, d'utiliser et de tenir à jour les connaissances et les compétences nécessaires pour remplir mon rôle dans la communauté de la gymnastique.
- b. J'établirai et je maintiendrai des limites claires, cohérentes et appropriées entre les participants, particulièrement les enfants et les jeunes, et moi-même conformément aux politiques et lignes directrices en matière de pratiques exemplaires de Gymnastique Canada.
- c. Je n'adopterai en aucun cas un comportement de nature sexuelle ni n'entreprendrai des relations sexuelles ou intimes avec un athlète ou encore avec un entraîneur, officiel ou bénévole d'âge mineur dont je suis responsable par l'entremise d'un club ou d'une association membre, ou dans l'environnement de l'équipe nationale ou avec une personne mineure. Cela inclut, mais sans s'y limiter, les plaisanteries, les noms ou tout langage à connotation sexuelle, l'affichage de matériels à caractère sexuel, les sollicitations ou les avances de nature sexuelle, des attouchements sexuels ou l'exploitation sexuelle, ainsi que l'utilisation d'un langage obscène, la distribution d'images pornographiques ou toute référence à de telles images ou à un tel langage, ou encore la participation à toute sorte d'activité sexuelle.
- d. Je ne prendrai part à aucune forme d'exploitation, d'intimidation, de discrimination, d'abus, de négligence, en personne ou au moyen de communications écrites, y compris, mais sans s'y limiter, les courriels, les messages textes et les médias sociaux, et je ne ferai pas usage de mon pouvoir, de mon autorité ou de la confiance placée en moi pour encourager ou contraindre les autres à prendre part à des activités inappropriées, contraires à l'éthique, ou illégales.
- e. Je prendrai au sérieux toutes les allégations ou suspicions d'inconduite et je signalerai immédiatement toute préoccupation relative au bien-être des participants, particulièrement des enfants et des jeunes, à Gymnastique Canada, et au besoin, à l'autorité chargée de l'application des lois et à la société d'aide à l'enfance compétentes.
- f. Je coopérerai pleinement à toute enquête menée ou supervisée par Gymnastique Canada, les associations provinciales et territoriales membres, les clubs locaux et les autorités chargées de l'application des lois.

- g. J'aviserai Gymnastique Canada si je fais face à des accusations criminelles, si je fais l'objet d'une enquête criminelle, d'une déclaration de culpabilité ou de conditions de libération sous caution.
- h. Je me tiendrai informé des règlements administratifs, des politiques, des règles et de tous les règlements pertinents de Gymnastique Canada, avec leurs modifications successives, et je m'y conformerai.
- i. Je ne tenterai pas de dissimuler la conduite d'un individu qui constitue ou pourrait constituer une violation du présent Code d'éthique et de conduite.
- j. Je ferai la promotion d'un environnement axé sur le sport sécuritaire, je me conformerai à la présente politique ou à toute autre politique pertinente et je suivrai toutes les formations y relatives afin de m'assurer que les mesures et les procédures établies aux présentes sont suivies par les autres et que ces derniers reçoivent l'information et les instructions nécessaires pour se protéger de tout comportement contrevenant aux politiques applicables.

5. CODE DE CONDUITE

En plus du Code d'éthique figurant à l'article 4 ci-dessus, les titulaires de certains postes clés au sein de la communauté de Gymnastique Canada devront respecter en tout temps des codes de conduite inhérents à leur poste afin d'être en règle avec Gymnastique Canada.

5.1 Droits et Code de conduite des athlètes

Gymnastique Canada est une organisation axée sur les athlètes, et à ce titre, s'efforce de permettre à chacun d'eux de vivre une expérience enrichissante et agréable dans un environnement sécuritaire.

5.1.1 Droits des athlètes

Les athlètes ont des attentes à l'égard de leur sport, tout comme le sport a des attentes à l'égard des athlètes. Les athlètes ont le droit de :

- a. participer dans un environnement sécuritaire, sain et inclusif;
- b. bénéficier d'un leadership qualifié, expérimenté, axé sur les athlètes et qui répond à leurs besoins en matière de bien-être et de développement;
- c. participer dans un environnement sportif transparent et propre, avec un jugement juste, des règles claires, ainsi que des horaires d'entraînement et de compétition appropriés;
- d. se sentir libres d'agir, de faire entendre leur voix, et de participer au leadership et au processus décisionnel en ce qui concerne leur expérience sportive;
- e. avoir des occasions appropriées de se préparer adéquatement pour les compétitions;
- f. recevoir de l'information importante à propos de leur bien-être, ainsi que des renseignements sur toutes les occasions de succès;
- g. d'accéder à l'information relative au sport, à la participation, au bien-être et à la sécurité, de travailler ou d'étudier tout en participant activement à la gymnastique s'ils le souhaitent;

- h. être respectés, traités avec dignité et protégés de la violence, du harcèlement et de la discrimination;
- i. signaler tout cas d'inconduite sans avoir peur de représailles;
- j. connaître, comprendre, protéger et défendre leurs droits.

5.1.2 Code de conduite des athlètes

Lors de leur participation aux compétitions, entraînements et activités de l'équipe et de leurs déplacements à destination et en provenance d'une activité ou d'un événement désignés par Gymnastique Canada, les athlètes doivent respecter le Code d'éthique de Gymnastique Canada, ainsi que les normes et les attentes de l'organisation en matière de conduite.

En plus de se conformer au Code d'éthique, les athlètes doivent :

- a. favoriser un environnement sportif sécuritaire, sain et positif;
- b. se respecter et respecter les autres et faire preuve de courtoisie à l'égard des entraîneurs, des juges, des gestionnaires, des bénévoles, des spectateurs, des membres du personnel, des compétiteurs et toute autre personne dans l'environnement d'entraînement et de compétition;
- c. faire rapport de tous les médicaments prescrits par un médecin, c.-à-d. des substances contrôlées qui peuvent nuire à leur performance ou affecter la sécurité ou le bien-être d'autrui, au représentant compétent de l'équipe de soutien intégré de Gymnastique Canada, et éviter d'utiliser, de défendre, de condamner, de promouvoir ou de distribuer tout médicament sur ordonnance et toute substance interdite, y compris le cannabis;
- d. communiquer tout problème de santé en temps opportun, ces problèmes pouvant limiter la capacité de l'athlète à voyager, à s'entraîner, à concourir, ou dans le cas des athlètes brevetés, compromettre la capacité de l'athlète à remplir ses obligations dans le cadre du Programme d'aide aux athlètes;
- e. s'assurer que toutes les communications dans les médias sociaux s'effectuent dans le respect de Gymnastique Canada, de l'équipe, des autres équipes, du personnel de soutien, des juges, des bénévoles et des autres personnes évoluant dans l'environnement d'entraînement et de compétition;
- f. accepter et suivre les instructions des entraîneurs, des adultes responsables et de toute personne en position d'autorité aux événements et lors des voyages, pour leur sécurité et leur protection ainsi que celles des autres; et
- g. signaler dès que possible à Gymnastique Canada tout comportement perçu comme étant en contradiction avec le présent *Code d'éthique et de conduite*, conformément avec les procédures de signalement établies dans les *Politique et procédures en matière de plaintes et de mesures disciplinaires*.

5.2. Code de conduite des entraîneurs

Les relations entraîneur-athlète et entraîneur-parent sont des relations privilégiées. Les entraîneurs jouent un rôle essentiel dans le développement personnel et sportif des athlètes qu'ils entraînent et

sont des modèles clés qui véhiculent, promeuvent et soutiennent des valeurs et des objectifs. Les entraîneurs doivent reconnaître et comprendre le pouvoir, l'autorité et la confiance inhérents à leur fonction et s'y montrer sensibles. À ce titre, les entraîneurs sont investis d'un devoir de diligence envers tous les athlètes et les jeunes entraîneurs ou juges dans l'environnement de la gymnastique.

Gymnastique Canada a adopté le *Code d'éthique du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE)* qui aborde les valeurs fondamentales que sont la sécurité, l'entraînement responsable, l'intégrité dans les relations, le respect des athlètes et l'honneur du sport. Ces valeurs ont été intégrées au *Code d'éthique* de Gymnastique Canada et au *Code de conduite des entraîneurs*.

En plus de se conformer au Code d'éthique, les entraîneurs doivent :

- a. assumer la responsabilité de faciliter et de promouvoir un environnement sécuritaire, sain et inclusif;
- b. établir et promouvoir des environnements ouverts et observables pour les entraînements et les compétitions, ainsi que les réunions, les traitements médicaux et les voyages en compagnie des enfants et des jeunes;
- c. s'assurer que le site d'entraînement ou de compétition est en tout temps sécuritaire et agir rapidement et de façon appropriée en cas d'urgence;
- d. attester la formation, les certifications, l'expérience, les réalisations sur le plan compétitif et les critères d'admissibilité nécessaires pour leur rôle;
- e. encourager le changement de comportement et favoriser l'apprentissage par la rétroaction positive, la critique constructive, la résolution de problèmes et d'autres formes de discipline positive;
- f. s'abstenir de pratiques préjudiciables, y compris, mais sans s'y limiter, le fait de frapper un athlète, de le dénigrer, de s'adresser à lui en criant, de le contraindre à un entraînement excessif, de lui refuser de l'attention, de l'empêcher de se nourrir correctement, de lui lancer des insultes, ou encore de le menacer ou de l'intimider;
- g. communiquer de façon cohérente et ouverte avec tous les membres de la communauté, particulièrement les athlètes, les parents et les tuteurs légaux et favoriser leur participation au processus décisionnel relatif au développement sportif, à la santé et au bien-être, ainsi qu'aux activités commerciales ou de reconnaissance;
- h. traiter sur un pied d'égalité tous les athlètes et s'abstenir de faire montre de favoritisme, d'accorder des privilèges particuliers, d'offrir des cadeaux personnalisés ou de créer des occasions d'échanger en privé avec un athlète en particulier ou la famille de ce dernier en dehors du contexte sportif;
- i. s'abstenir de toute communication individuelle personnelle avec des athlètes mineurs au moyen de courriels, de messages textes, de lettres, d'appels téléphoniques et toujours inclure les parents, les tuteurs légaux et d'autres adultes responsables dans ce type de communications;
- j. s'abstenir d'offrir un transport non autorisé ou privé à un athlète;

- k. respecter tous les juges et bénévoles et s'abstenir d'essayer d'intimider, d'embarrasser ou d'influencer de façon inappropriée tout individu responsable de juger ou d'administrer une compétition; et
- l. signaler dès que possible à Gymnastique Canada tout comportement perçu comme étant en contradiction avec le présent *Code d'éthique et de conduite*, conformément avec les procédures de signalement établies dans les *Politique et procédures en matière de plaintes et de mesures disciplinaires*.

5.3 Code de conduite du personnel d'équipe

En plus de se conformer au Code d'éthique, les gestionnaires d'équipe, les membres de l'équipe de soutien intégré, les personnes qui n'occupent pas de postes d'entraîneurs, les délégués et officiels d'équipe, les bénévoles et les autres membres du personnel doivent :

- a. assumer la responsabilité de faciliter et de promouvoir un environnement sécuritaire, sain et inclusif;
- b. Agir dans l'intérêt de tous les participants qui prennent part à nos programmes et activités;
- c. communiquer de façon cohérente et ouverte avec tous les membres de la communauté, particulièrement les athlètes, les parents et les tuteurs légaux et favoriser leur participation au processus décisionnel relatif au développement sportif, à la santé et au bien-être;
- d. établir et promouvoir des environnements ouverts et observables pour les entraînements et les compétitions, ainsi que l'assistance, le soutien et les traitements médicaux;
- e. traiter sur un pied d'égalité tous les athlètes et s'abstenir de faire montre de favoritisme, d'accorder des privilèges particuliers, d'offrir des cadeaux personnalisés ou de créer des occasions d'échanger en privé avec un athlète en particulier ou la famille de ce dernier en dehors du contexte sportif;
- f. s'abstenir de toute communication individuelle personnelle avec des athlètes mineurs au moyen de courriels, de messages textes, de lettres ou d'appels téléphoniques et toujours inclure les parents, les tuteurs légaux et d'autres adultes responsables dans ce type de communications;
- g. respecter l'ensemble des lois, des politiques, des règles et des règlements et des normes de conduite établis par l'organisme de réglementation régissant chaque membre du personnel de soutien médical, et se tenir en règle avec ces organismes;
- h. respecter et maintenir en tout temps la confidentialité des renseignements personnels ou médicaux et partager l'information pertinente avec uniquement les membres compétents du personnel;
- i. conserver des dossiers appropriés comme l'exigent Gymnastique Canada et les organismes de réglementation compétents auxquels ils appartiennent;
- j. respecter tous les juges et bénévoles et s'abstenir d'essayer d'intimider, d'embarrasser ou d'influencer de façon inappropriée tout individu responsable de juger ou d'administrer une compétition; et
- k. signaler dès que possible à Gymnastique Canada tout comportement perçu comme étant en contradiction avec le présent *Code d'éthique et de conduite*, conformément avec les procédures

de signalement établies dans des *Politique et procédures en matière de plaintes et de mesures disciplinaires*.

5.4 Code de conduite des juges

En plus de se conformer au Code d'éthique, les juges de Gymnastique Canada doivent :

- a. diriger tous les événements selon les règles de Gymnastique Canada et de la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG);
- b. faire preuve d'une totale impartialité;
- c. éviter de juger les gymnastes qu'ils entraînent ou auxquels ils sont liés;
- d. ne rien laisser influencer ou donner l'apparence d'influencer leur jugement dans l'attribution de notes justes et impartiales;
- e. agir avec professionnalisme et honneur et soutenir Gymnastique Canada en qualité d'ambassadeurs;
- f. ne pas critiquer les jugements ou décisions des autres juges ou les expliquer aux entraîneurs, équipes ou affiliés;
- g. s'abstenir de juger les compétitions auxquelles participent une équipe ou un individu envers lesquels ils entretiennent un préjugé favorable ou défavorable;
- h. s'abstenir d'agir en qualité d'officiels au niveau auquel ils participent en tant que compétiteurs;
- i. tirer profit de toutes les occasions de perfectionnement professionnel et de formation pour assurer la mise à jour de leurs connaissances et leur compréhension des changements apportés au sport et de son évolution;
- j. respecter tous les bénévoles et s'abstenir d'essayer d'intimider, d'embarrasser ou d'influencer de façon inappropriée tout individu responsable de juger ou d'administrer une compétition; et
- k. signaler dès que possible à Gymnastique Canada tout comportement perçu comme étant en contradiction avec le présent *Code d'éthique et de conduite*, conformément avec les procédures de signalement établies dans les *Politique et procédures en matière de plaintes et de mesures disciplinaires*.

5.5 Code de conduite des membres du conseil d'administration et des comités de Gymnastique Canada

En plus de se conformer au Code d'éthique, les administrateurs et membres des comités de Gymnastique Canada doivent :

- a. défendre les intérêts de l'organisation dans son ensemble tout en respectant les besoins et les priorités des membres et en focalisant leurs efforts sur l'avancement de l'organisation et le renforcement de ses valeurs, de sa mission et de son orientation actuelle et future;

- b. s'abstenir de siéger au conseil afin d'en tirer un avantage personnel ou pour permettre à leur famille, leurs amis et leurs supporteurs d'en tirer un avantage;
- c. respecter les politiques de Gymnastique Canada en matière de confidentialité et de conflit d'intérêts;
- d. aborder toutes les questions relatives au conseil et aux comités en faisant preuve d'ouverture d'esprit, d'honnêteté, de pensée critique et avec l'intention de prendre des décisions uniquement dans l'intérêt de l'organisation;
- e. respecter et conserver la confiance de ceux qui les ont élus ou nommés au conseil ou aux comités;
- f. exercer leur autorité en qualité de membre du conseil ou d'un comité uniquement en siégeant à une réunion du conseil ou du comité ou en qualité de délégué du président; et
- g. signaler dès que possible à Gymnastique Canada tout comportement perçu comme étant en contradiction avec le présent *Code d'éthique et de conduite*, conformément avec les procédures de signalement établies dans les *Politique et procédures en matière de plaintes et de mesures disciplinaires*.

5.6 Code de conduite des associations membres

En plus de se conformer au Code d'éthique, une association membre doit :

- a. gérer l'association et ses programmes en tenant compte de l'intérêt de ses athlètes, entraîneurs et clubs membres;
- b. diriger l'association avec intégrité, transparence et en faisant preuve de solides compétences opérationnelles;
- c. renforcer l'esprit sportif, organiser des activités appropriées de développement de compétences et mettre en place un environnement sécuritaire, sain et inclusif dans tous les programmes et activités de l'association;
- d. assurer le développement du sport dans un environnement exempt de cannabis, de substances illicites ou d'abus d'alcool;
- e. encourager le perfectionnement professionnel des entraîneurs, des responsables du développement des athlètes, des instructeurs et des juges;
- f. s'assurer que les associations membres sont au courant des attentes en matière de conduite des participants inscrits de Gymnastique Canada; et
- g. signaler dès que possible à Gymnastique Canada tout comportement perçu comme étant en contradiction avec le présent *Code d'éthique et de conduite*, conformément avec les procédures de signalement établies dans les *Politique et procédures en matière de plaintes et de mesures disciplinaires*.

6. Reconnaissance

Gymnastique Canada tient à souligner la grande influence de documents et de politiques provenant de plusieurs organisations au service des enfants et des jeunes, y compris le Centre canadien de

protection de l'enfance et Patinage Canada, dans l'élaboration du présent Code d'éthique et de conduite.

7. Confirmation de la conformité au Code d'éthique et de conduite

Les engagements ci-dessus constituent le *Code d'éthique et de conduite* de Gymnastique Canada. Tout individu concerné par la présente politique devra confirmer sa compréhension du *Code d'éthique et de conduite* de Gymnastique Canada et son intention de s'y conformer.

Déclaration du participant inscrit :

Je soussigné _____ (nom), conviens de respecter les normes du présent Code d'éthique. Je comprends que toute violation des dispositions du présent *Code d'éthique et de conduite* constitue une infraction très grave qui pourrait donner lieu à une action disciplinaire ou des mesures correctrices, conformément au *Code d'éthique et de conduite* de Gymnastique Canada, y compris, mais sans s'y limiter, les avertissements écrits, la formation, la médiation, la perte de privilèges, la cessation d'emploi ou de contrat, la probation, la suspension, ou l'expulsion. Une violation peut inciter Gymnastique Canada à contacter les services de police ou à tenter une action en justice, s'il y a lieu.

Je comprends et reconnais également que dans le but de mener une enquête et de rendre une décision, Gymnastique Canada peut obtenir et utiliser des renseignements personnels relatifs aux participants inscrits, ainsi que d'autres parties prenantes dans l'enquête portant sur le membre. Si le rapport d'enquête débouche sur des sanctions disciplinaires, Gymnastique Canada peut, à sa discrétion, divulguer les conclusions du rapport à d'autres organisations de sport amateur ou à d'autres organisations ou institutions qui sont en droit d'en être informées ou lorsque la loi le permet ou l'exige.

Signature : _____ Date : _____

Déclaration du parent ou tuteur (si le participant est âgé de moins de 18 ans) :

Je soussigné _____ (nom), parent/tuteur de _____ (nom du participant), déclare avoir lu et compris le *Code d'éthique et de conduite* de Gymnastique Canada et que j'ai discuté de ses modalités avec le participant dont j'ai la charge. Je suis convaincu que le participant à ma charge comprend le *Code d'éthique et de conduite* et accepte de s'y conformer.

Signature : _____ Date : _____